

ELECTIONS A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CHARENTE MARITIME

ETABLISSEMENT DES LISTES ELECTORALES

AVIS

Pour faire suite à la période de révision des listes électorales relatives à l'élection des membres de la chambre d'agriculture, les **listes électorales définitives des électeurs individuels** sont à la disposition du public dans les mairies, au siège de la chambre d'agriculture ou à la Préfecture sur le site de la Cité Duperré, Place des Cordeliers – 17000 La Rochelle.

Elles peuvent être consultées aux horaires d'ouverture au public, sans frais, sur support papier ou électronique.

Contentieux sur les listes électorales définitives : toute personne intéressée peut former un recours devant les juridictions dans les conditions et délais prévus aux articles R511-23 et R511-24 du Code rural et de la pêche maritime.